

Revue de presse du MEDEF IDF du vendredi 1er décembre 2017

1	PREMIERE HEURE – 01/12/2017	2
2	Un emploi sur six dépend d'un groupe étranger en Île-de-France	2
3	Les voyageurs du RER A et B seront dédommagés.....	3
4	L'insertion des chômeurs sur le marché du travail s'est améliorée en 2015.....	4
5	L'emploi des seniors s'améliore au prix d'une plus forte précarité.....	5
6	Locations touristiques, Crit'Air, Joon... : ce qui change au 1er décembre	7
7	Joon prend son envol pour faire atterrir les coûts d'Air France	8
8	VTC, moteur à explosion sociale.....	9
9	Les hôpitaux de Paris lancent une restructuration d'urgence.....	12
10	Activités de Lafarge en Syrie : l'ex-PDG convoqué mercredi	13
11	Assurance-chômage pour les indépendants : vers un dispositif très encadré	14
12	Réforme des retraites: le régime en points tient la corde	15
13	Philippe en Nouvelle-Calédonie pour dégager la route vers le référendum.....	16
14	A l'Assemblée nationale, le renouvellement de juin a déclenché un plan social massif.....	18
15	Déficit : le bras de fer entre Paris et Bruxelles	20
16	Trafic d'esclaves en Libye : que contient le plan humanitaire et sécuritaire de Macron ?	22

::: ILE-DE-FRANCE

1 PREMIERE HEURE – 01/12/2017

MedefIDF/Fait religieux : Le Medef IDF organisera le 5 décembre à Paris une table ronde sur «Fait religieux: la sécurité de l'entreprise au risque de la radicalisation». Partant de la 5^e étude de l'Observatoire du fait religieux qui établit que 2/3 des managers en France sont confrontés à une manifestation de fait religieux dans leur entreprise, le Medef IDF s'interrogera sur «la réalité des risques pour la sécurité des entreprises» : «De quel risque parle-t-on et avec quelles conséquences ? Comment identifier les pratiques à visées négatives ? Clarifier les libertés personnelles et les aménagements possibles pour le bien de la collectivité ? Quelles bonnes pratiques d'entreprise pour informer, sensibiliser et inciter les collaborateurs au dialogue, prévenir les situations de blocage ?» Parmi les intervenants: Richard Girondin, Gérant de SCOP ETI, Marie-Alice Jourde, Spécialiste en droit du travail, Patrice Obert, Délégué général à l'éthique à la RATP, Alain Zabulon, Directeur sûreté d'Aéroports de Paris... De 8h30 à 10h au siège du Medef IDF,

LE FIGARO – 01/12/2017

2 Un emploi sur six dépend d'un groupe étranger en Île-de-France



INFOGRAPHIES - Sans surprise, l'Île-de-France apparaît comme la destination la plus prisée par les investisseurs étrangers, loin devant les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est, relève l'Insee dans une étude publiée ce jeudi.

C'est une étude qui conforte [l'attractivité économique de la région](#). 15.100 établissements ainsi que 617.200 emplois dépendent d'un groupe étranger, [selon une analyse de l'Insee portant sur des données de 2013](#). Cela représente un emploi salarié francilien sur six. L'Île-de-France concentre ainsi un tiers des emplois dépendant d'un investisseur étranger à l'échelle de la France métropolitaine.

Par secteur d'activité, le commerce de gros «hors automobiles et motocycles» constitue le premier secteur d'activité d'implantation des groupes étrangers dans la région. Le commerce représente, au total, 132.000 salariés. L'industrie constitue le second secteur le plus attractif.

«[Dans le détail,] 90 nationalités sont représentées parmi les groupes étrangers implantés en Île-de-France, contre 80 pour l'ensemble des régions de province», notent les auteurs de l'enquête. Les

principaux investisseurs? Les États-Unis apparaissent comme le principal pourvoyeur d'emplois de la région, avec 165.600 salariés. Les groupes allemands et britanniques recensent 80.000 salariés chacun.

«Malgré une forte présence des groupes américains, l'Union européenne (UE28) représente la majorité des emplois salariés dépendant d'investisseurs étrangers en Île-de-France», nuance l'institut statistique. Le constat établi par l'Insee sur l'année 2013 se confirme encore aujourd'hui. En 2016, les États-Unis et les pays de l'Union représentaient 69% des projets d'investissements, [selon le baromètre de l'attractivité en Île-de-France établi par Paris Région Entreprises](#). «L'américain Costco Wholesale a choisi la ville de Saint-Aubin (91), dans l'Essonne, pour installer ses bureaux (...), l'américain Pharm-Olam ouvre une structure à Paris», se félicitait alors l'organisme. Pour les prochaines années, l'Insee prédit néanmoins une baisse des investissements européens, en raison du Brexit. [Selon une étude de l'organisation patronale Confederation of British Industries \(CBI\)](#), 40% des entreprises britanniques [NDLR: sur un total de 357 sociétés] reconnaissent que le référendum a affecté leurs décisions d'investir.

Pauline Chateau

LE PARISIEN – 01/12/2017

3 Les voyageurs du RER A et B seront dédommagés



Privés de RER A pendant trois jours, les usagers du RER A seront indemnisés, tout comme ceux du RER B LP

Valérie Pécresse accède à la demande des voyageurs. Ils percevront entre 10 et 20 € en contrepartie des désagréments subis sur ces deux lignes.

« Je fais tout pour que les opérateurs aient les moyens nécessaires d'investir pour rénover un réseau saturé et vétuste - ce sont 24 milliards qui sont prévus d'ici 2025 - mais nous devons aussi montrer plus de respect pour les voyageurs. » Et le respect, ça passe par un geste financier lorsque les voyageurs subissent de lourdes pannes. Valérie Pécresse (LR), la présidente de la Région et d'Île-de-France Mobilités (ex STIF), nous annonce qu'elle va donc faire un chèque, mettant fin à un bras de fer qui durait depuis quelques semaines.

Pour le RER A, les abonnés mensuels et annuels au Passe Navigo qui utilisent la ligne (sauf pour ceux qui se contentent de trajets Paris intra-muros) se verront rembourser 10 €. Pour les titulaires de la carte Imagine R, ce sera 5 €. Le tout en raison du [préjudice subi les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre](#). Un ouvrier, qui travaillait sur le chantier du RER E (Eole) à la Porte Maillot, avait malencontreusement percé un tunnel du RER A. Bilan : plus aucun train entre La Défense et Auber...

Pour le RER B, sauf pour les voyageurs Paris intra-muros, le dédommagement s'élèvera à 20 € (la moitié pour la carte Imagine R). En l'occurrence, il s'agit de répondre au préjudice subi pendant neuf mois en raison des travaux de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Après tous ces « désagréments », Île-de-France Mobilités avait sollicité les opérateurs pour qu'ils remboursent les usagers. [Mais la RATP et la SNCF avaient fermé la porte](#), estimant qu'elles étaient

elles aussi victimes de ces dysfonctionnements. De fait, les « coupables » désignés, ce sont les maîtres d'ouvrages, à savoir SNCF Réseau pour l'incident sur le RER A et la Société du Grand Paris pour les perturbations sur le RER B.

Valérie Pécresse a donc fini par trancher : elle accepte de faire un « geste commercial » qui bénéficiera à environ un demi million de voyageurs, comme le réclamait la FNAUT (Fédération nationale des usagers des transports). Mais elle fera en sorte qu'au final, ce soit la SGP et SNCF Réseau, « à l'origine de ces perturbations » qui prennent en charge ce surcoût. La présidente d'Ile-de-France Mobilités réclame en passant la mise en place d'un groupe de travail pour proposer, sous un mois, « des règles claires de dédommagement des voyageurs lorsque la qualité de service est insuffisante ».

(*) Pour se faire rembourser, les titulaires des Navigo mensuels et annuels et d'Imagine R devront se connecter, à partir du 10 janvier prochain, sur le site mondedommagement.transilien.com.

Bertrand Schneider

∴ ECONOMIE

LE FIGARO – 01/12/2017

4 L'insertion des chômeurs sur le marché du travail s'est améliorée en 2015



Plus de la moitié des inscrits en décembre 2014 travaillait dix-huit mois après.

Voilà une enquête sur l'insertion des demandeurs d'emploi inscrits en décembre 2014 qui pourrait redorer un peu l'image de **Pôle emploi**. C'est en tout cas ce que l'établissement public -souvent critiqué pour sa gestion peu efficace de ses inscrits- espère à l'heure où le taux de chômage reste toujours élevé: 9,7% de la population active en France entière, au pointage de la mi-novembre

Selon les résultats d'une enquête publiée ce vendredi et dévoilés en avant-première par *Le Figaro*, plus d'un demandeur d'emploi sur deux (58%) avait une activité 18 mois après son inscription en décembre 2014 et nombre d'entre eux avaient décroché des emplois durables (CDI, CDD de six mois ou plus, création d'entreprise). Autre donnée surprenante, plus de huit sur dix (81,6%) avaient exercé une activité durant les 18 mois précédents. Une amélioration par rapport aux années précédentes où le taux de retour à l'emploi était de 53,5%, seulement, pour les inscrits en décembre 2012.

«**La conjoncture économique** était déjà plus favorable en 2015, explique Stéphane Ducatez, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation à Pôle emploi. Mais pas seulement. Cette amélioration du reclassement des demandeurs d'emploi confirme que la transformation du rôle de Pôle emploi va dans le bon sens avec, notamment, la mise en place d'un accompagnement personnalisé», précise encore le directeur.

Ces dernières années, l'établissement a en effet pris un certain nombre de mesures pour améliorer ses services. Comme, par exemple, de spécialiser ses conseillers, ce qui a ainsi facilité le placement des chômeurs dans les entreprises et favorisé l'offre pour les employeurs. Par ailleurs, Pôle emploi insiste

sur les effets positifs de la dématérialisation de l'inscription qui se fait désormais en ligne ainsi que de la numérisation des services pour aider les chômeurs à retourner sur le marché du travail. Un nouvel outil visant à offrir aux demandeurs d'emploi un bilan personnalisé (Mon horizon pro) est en cours d'expérimentation en région Bourgogne-Franche-Comté...

Pression sur le gouvernement

Pôle emploi n'a toutefois pas de quoi se reposer sur ses lauriers. Bien qu'encourageante, l'enquête met aussi un coup de projecteur sur des réalités plus sombres. Comme à l'habitude, ce sont les chômeurs les plus diplômés qui retournent le plus facilement sur le marché du travail. En effet, près de 70% des demandeurs d'emploi de fin 2014 possédant un diplôme supérieur à bac+4 avaient retrouvé un emploi un an et demi après. Alors qu'ils ne sont qu'un tiers environ (35,5%) dans cette situation du côté des demandeurs sans formation. Sans surprise, les cadres retrouvent le plus facilement des emplois durables (93% des cas).

Par ailleurs, la situation continue d'être particulièrement difficile pour [les chômeurs de longue durée](#), inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an. Et pour cause, plus d'un tiers des demandeurs d'emploi ont décroché un travail un mois après s'être inscrits à Pôle emploi. Plus globalement, «les huit premiers mois d'inscription concentrent plus de 80% des retours à l'emploi», rapporte Pôle emploi. «Plus une personne reste au chômage, moins elle a de chance de retourner sur le marché du travail», rappelle encore Stéphane Ducatez, confirmant ainsi une tendance lourde.

Autant dire que ces résultats ont de quoi mettre un peu plus la pression sur le gouvernement qui s'est fixé l'objectif ambitieux de renforcer massivement la formation des personnes les moins qualifiées et des chômeurs de longue durée. Et ce, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle qui vient tout juste d'être lancée. Pour l'exécutif, aucun doute: [l'acquisition de nouvelles compétences](#) constitue la meilleure arme contre le chômage.

[Manon Malhère](#)

LE MONDE – 01/12/2017

5 L'emploi des seniors s'améliore au prix d'une plus forte précarité



[Sur les dix dernières années, l'emploi des 50-64 ans a crû de près de 30 %.](#)

Henia n'avait pas vraiment l'impression de faire partie de la catégorie seniors. Après tout, à 46 ans, pensait-elle, elle avait encore presque deux bonnes décennies de travail avant la retraite. Mais c'était sans compter les employeurs d'un secteur particulièrement sensible à ces problématiques. Car, à la suite d'une reconversion professionnelle, Henia est devenue aide-soignante, un métier très physique. Après sa formation, la quadragénaire a enchaîné durant presque un an les périodes de chômage et d'intérim avant de trouver un contrat à durée déterminée.

« A chaque entretien, on me posait des questions insidieuses sur de possibles douleurs par-ci, par-là, raconte-t-elle. Ils voulaient vérifier que je n'étais pas abîmée et, moi, j'avais l'impression d'être une vieille casserole. » L'aide-soignante raconte aussi le cas de collègues plus âgés, contraints de mentir sur leur état physique dans l'espoir de remplir à la fin d'un CDD. Leur peur : ne jamais réussir à retrouver un

emploi. Car la croyance est tenace. Une fois passé un certain âge, les employeurs ne veulent plus de vous.

Ce ressenti est nuancé par les statistiques. Selon [l'Insee](#), l'emploi des seniors âgés de 50 à 64 ans a connu une croissance de près de 30 % ces dix dernières années, pour atteindre 58,7 % en 2014. Un « *enjeu essentiel* » pour le Conseil d'orientation des retraites qui organisait, jeudi 30 novembre à Paris, un colloque sur le sujet.

« Situations très compliquées »

La clé de ce changement de paradigme tient en grande partie aux différentes réformes des retraites successivement mises en place depuis les années 1990. Celle de 2010, menée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy, a par exemple reculé l'âge de départ à 62 ans, entraînant de fait un allongement de la durée du travail en entreprise. Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT, rappelle qu'une évolution des mentalités est aussi intervenue, notamment dans le monde syndical. « *Dans les années 1980-1990, on insistait sur le droit à partir en préretraite, note-t-elle. Aujourd'hui, on insiste sur celui à rester dans l'emploi.* »

Une autre explication réside dans la fin de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs de plus de 57 ans, en 2012. L'extinction progressive des systèmes de préretraite, utilisés de façon massive dans certains secteurs à la faveur de l'augmentation progressive du taux de chômage, y a aussi contribué.

Une [étude de l'Insee parue en janvier 2017](#) montrait, en revanche, que la réforme de 2010 avait également eu pour effet d'augmenter le risque de se retrouver au chômage à 60 ans, ce dernier passant de 4 à 11 %. « *On n'est plus sur le modèle du senior qui avait des droits au chômage très longs avec un tunnel d'indemnisation plus ou moins confortable*, rappelle Annie Jolivet, économiste au Centre d'études de l'emploi et du travail du Conservatoire national des arts et métiers et coauteur du *Travail avant la retraite* (Editions Liaisons, 2014). *Aujourd'hui, certaines personnes sont dans des situations très compliquées.* »

Cette évolution cache en effet des cas de figure contrastés. « *Les choses se sont légèrement améliorées pour les seniors mais il reste beaucoup de précarité*, indique Bruno Ducoudré, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques. *D'abord par l'augmentation des contrats à temps partiel et ensuite par la faiblesse des taux de retour à l'emploi. Le nombre des inscrits à Pôle emploi qui ont plus de 50 ans a crû continuellement depuis 2010.* »

Pression

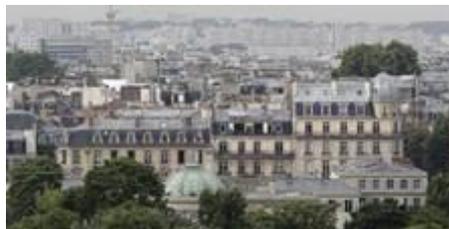
Une [étude de la Dares publiée en août 2017](#) montre ainsi que les 55-64 ans à temps partiel ont une durée habituelle hebdomadaire de travail plus courte que les 30-54 ans – 22,1 heures en moyenne. En cause : des raisons personnelles et des problèmes de santé. Loin de se cantonner à un type de travailleurs, cette précarité peut toucher tous les milieux sociaux. « *Il faut sortir de l'image du cadre qui s'en sort et de l'ouvrier pas*, confirme M^{me} Jolivet. *Ce sont surtout des questions liées aux dynamismes des territoires, aux secteurs d'activité et aux critères de recrutement qui jouent.* »

D'autant que certaines mesures introduites par les ordonnances réformant le code du travail, comme les ruptures conventionnelles collectives, risquent d'accroître la pression sur les seniors. « *Pour les employeurs, ça reste des gens qui coûtent cher et les entreprises continuent à avoir une gestion effective par l'âge* », souligne M^{me} Descacq.

« *Quand on a un emploi, tout va bien, mais dès que vous le perdez, tout va mal, c'est difficile de remonter sur le bateau* », reconnaît Jean-Christophe Sciberras, DRH du groupe de chimie Solvay. Selon ce spécialiste des ressources humaines, c'est en partie dû à l'image que se font les employeurs des salariés d'un certain âge. « *Certains pensent que les seniors sont moins flexibles, moins adaptables aux nouvelles manières de faire ou aux technologies de demain, mais c'est réducteur, car ils apportent aussi du savoir-faire, de l'expérience* », conclut-il.

LE FIGARO – 01/12/2017

6 Locations touristiques, Crit'Air, Joon... : ce qui change au 1er décembre



À quelques semaines des fêtes de fin d'année, *Le Figaro* fait le point sur ce qui évolue au 1er décembre.

● À Paris, les locations de meublés de tourisme doivent être enregistrées auprès de la mairie

C'est désormais une obligation. Les particuliers qui souhaitent louer un meublé de tourisme, notamment via une société comme Airbnb, doivent s'enregistrer sur [une plateforme mise en ligne par la municipalité parisienne](#). Cette inscription délivre aux propriétaires un numéro d'enregistrement qu'ils doivent faire figurer sur les annonces de locations. Pour rappel, [les propriétaires parisiens peuvent louer tout ou partie de leur résidence principale, mais sans excéder 120 nuitées par an](#). Ces règles s'appliquent à l'ensemble des arrondissements de la capitale. Les contrevenants s'exposent à une amende de 50 000 euros.

● Les tarifs du gaz augmentent

Les tarifs réglementés du gaz, hors taxes d'Engie, vont grimper de 0,97% en moyenne. « Cette hausse est de 0,3% pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 0,6% pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude et de 1% pour les foyers qui se chauffent au gaz », souligne [la Commission de régulation de l'énergie](#). Les tarifs réglementés ont diminué en moyenne de 16,6% depuis le 1er janvier 2014.

● La vignette Crit'Air débarque à Annecy et Toulouse

Après Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Grenoble, les villes d'Annecy et de Toulouse mettent en place la vignette Crit'Air. Objectif : organiser facilement la circulation différenciée en cas d'épisodes de pollution intenses. Les municipalités pourront donc, comme à Paris, décider de restreindre la circulation de certains véhicules. [La vignette est vendue, avec le coût de l'envoi postal, à 4,18 euros \(prix national\)](#).

● Premier vol de Joon, la compagnie low-cost d'Air-France

Lancée par Air-France le 25 septembre, la compagnie low-cost Joon effectuera son tout premier vol, ce 1er décembre, entre les aéroports Paris-Charles de Gaulle et Barcelone-El Prat. Mais, le contexte du début d'activité de la compagnie est tendu.

● Corriger sa déclaration de revenus en ligne jusqu'au 19 décembre

Si vous pensez avoir commis une erreur dans votre déclaration en ligne de revenus 2016, il est possible de la rectifier jusqu'au 19 décembre. Il vous suffit de vous connecter sur le site [impôts.gouv.fr](#).

● Hausse du prix du gaz et des carburants à la Réunion

Pour les Réunionnais, [le passage à la pompe à essence va coûter plus cher](#). Le prix d'une bouteille de gaz augmente 18,34 à 18,41 euros. Concernant les hydrocarbures, le sans-plomb subit une hausse de 4 centimes, à 1,40 euro par litre. Le gazole prend, quant à lui, 3 centimes d'euros supplémentaires et s'établit désormais à 1,05 euro par litre.

ENTREPRISES

LES ECHOS – 01/12/2017

7 Joon prend son envol pour faire atterrir les coûts d'Air France



La nouvelle compagnie, à mi-chemin entre low cost et tradition, doit donner un coup de jeune à l'offre d'Air France, mais aussi et surtout contribuer à réduire les coûts sur des lignes desservies précédemment par sa grande soeur.

Après plus d'un an de préparatifs, dont neuf mois de négociations avec les représentants des pilotes, [le grand jour est enfin arrivé pour Joon](#). C'est en effet ce vendredi 1er décembre que la nouvelle compagnie du groupe Air France lance ses premiers vols au départ de Roissy-CDG, en Airbus A320, avec un premier décollage pour Barcelone prévu à 7h10. Huit autres vols aux couleurs de Joon suivront dans la journée, vers Barcelone, mais aussi Lisbonne, Berlin et Porto le samedi matin. S'y ajouteront, à compter du 25 mars, quatre destinations moyen-courriers annoncées ce jeudi matin (Rome, Naples, Oslo, Istanbul et Le Caire) et à partir du printemps prochain, les premiers vols long-courriers en Airbus A340 pour Fortaleza (Brésil), Mahé (Seychelles), ainsi que Le Cap et Téhéran, également annoncées ce matin.

Treize destinations pour commencer

Soit treize destinations pour commencer, avec des prix d'appel allant de 39 euros l'aller simple sur l'Europe à 299 euros pour les Seychelles (en passant par 149 euros pour Le Caire, 149 euros pour Téhéran), avec une flotte de 7 A320 et quatre A340 qui montera progressivement à 18 A320 et A321 et 10 Airbus long-courriers (A340 puis A350 à partir de 2019).

De quoi faire de Joon « *la deuxième compagnie long-courrier française* », selon le directeur général d'Air France, Franck Ternier, qui aura ainsi réussi son pari de créer « *de toutes pièces, en quelques mois* », une nouvelle compagnie aérienne au sein du groupe, avec ses propres personnels de cabine et sa propre flotte, distincts de ceux de la maison mère.

Réduire les coûts

Cependant si l'ambition affichée ce matin par Franck Ternier est de faire de Joon, le fer de lance de la « *nouvelle offensive d'Air France à CDG* » et un « *laboratoire* » de l'innovation, la principale raison d'être de Joon est moins glamour. Il s'agit avant tout de réduire les coûts d'Air France, en embauchant des personnels de cabines à des conditions moins avantageuses que ceux d'Air France, afin de réduire les pertes des lignes d'alimentation du hub de Roissy et d'en rouvrir quelques autres. A l'exception de Fortaleza et de Mahé, toutes les destinations de Joon étaient en effet desservies jusqu'à présent par Air France et tous ses appareils viennent d'Air France.

« Abaisser le point mort »

« *Joon est un outil qui permet d'abaisser le point mort* », résumait ainsi de manière moins lyrique, il y a quelques jours, Franck Ternier. A terme, l'objectif assigné à Joon est de reprendre 20 % des lignes moyen-courriers d'Air France à Roissy-CDG et 10 % des long-courriers, [comme l'expliquait son PDG Jean-Marc Janailac](#) dans « Les Echos », grâce à un écart de coût au siège avec Air France estimé à 15 % sur le moyen-courrier et 18 % sur long-courrier.

Et ce, uniquement grâce aux salaires moins élevés et à la productivité plus importante demandés aux quelque 900 à 1.000 PNC en passe d'être recrutés. Les pilotes ainsi que tous les services de soutien restent en effet ceux d'Air France, aux conditions d'Air France. Une différence de traitement qui a conduit tous les syndicats de PNC d'Air France à appeler à une « journée de mobilisation » (sous forme de « flash-mob » au siège), ce 1er décembre, en signe de protestation.

Un modèle hybride

Mais contrairement à easyJet, Ryanair, Norwegian ou Level, Joon n'est pas allée jusqu'au bout de la logique de réduction des coûts. Elle reste un modèle hybride, mélangeant les codes des compagnies low cost (nombreuses options payantes) et [ceux des « milléniums »](#) (cocktail et serveur Wi-Fi à bord, personnel de cabine en jeans et basket...) plus particulièrement ciblés par Joon.

Mais le produit final reste finalement plus proche d'une compagnie traditionnelle, avec ses classes affaires et premium offrant les mêmes prestations que celles d'Air France. Joon n'a pas non plus vocation à casser les prix. Au-delà des prix d'appels, un rapide comparatif avec les tarifs des concurrents low cost sur des dates choisies au hasard laisse toujours apparaître un net écart de prix en faveur de la concurrence.

Vidéo : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/030959458036-joon-prend-son-envol-pour-faire-descendre-les-couts-dair-france-2134635.php>

Pourquoi Air France n'en a pas fini avec la question des charges : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/030960646871-pourquoi-air-france-nen-a-pas-fini-avec-la-question-des-charges-2134668.php>

Bruno Trévidic

L'OPINION – 01/12/2017

8 VTC, moteur à explosion sociale



L'accès à la profession passe désormais par un examen digne de l'ENA. Premières victimes : les jeunes peu qualifiés des banlieues. Ceux-là mêmes qu'Emmanuel Macron encourage à « créer leur propre job »

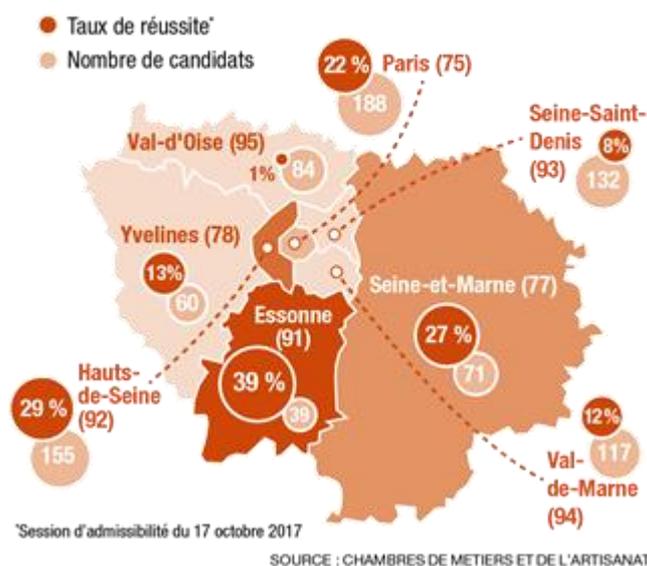
À partir du 1^{er} janvier, les nouveaux chauffeurs de VTC devront passer un examen théorique et pratique incroyablement sélectif. Une partie de ceux qui exercent déjà le métier doivent aussi le décrocher. Des milliers d'emplois sont en jeu. Face aux inquiétudes croissantes, Élisabeth Borne, la ministre des Transports, recevra les acteurs du secteur vendredi prochain.

Voilà qui ressemble à une injustice criante et à une bombe à retardement sociale pour Emmanuel Macron. Près de 10 000 jeunes risquent soit de ne pas pouvoir devenir chauffeur de VTC (véhicule de tourisme avec chauffeur) en 2018, soit carrément de devoir abandonner leur job à la fin de cette année. La raison ? Ils risquent d'être recalés à un examen. Avec la loi Grandguillaume, qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier prochain, ne deviendra plus chauffeur qui veut.

Tous les futurs candidats, et même une partie de ceux qui exercent déjà le métier, devront désormais plancher comme à l'école sur un questionnaire. Les premières sélections ont déjà eu lieu et les questions posées sont de haut niveau. Par exemple : « Que signifie le sigle Urssaf ? » « La TVA est-elle une charge ou un mouvement de trésorerie ? » Ou encore, « quels sont les principes d'amortissement ? » Sans compter les questions pour vérifier si vous êtes capables accueillir un client en anglais... **Le niveau est corsé : le questionnaire de la session de septembre, que l'Opinion dévoile, permet d'en juger !** Tellement corsé que la grande majorité des postulants échouent.

Au cabinet de la ministre des Transports, on assure pourtant « que le taux de réussite oscille entre 35 % et 40 % au niveau français et que la région parisienne – principale pourvoyeuse d'emplois de VTC – est dans cette moyenne ». Faux. Nous nous sommes procuré les chiffres de réussite de la session d'octobre en Ile-de-France qui, selon un professionnel du secteur, sont sensiblement les mêmes qu'en juillet et septembre. Édifiant : dans le Val d'Oise, le taux de réussite à cet écrit ne dépasse pas... 1 %. A Paris : 22 %. Pour les huit départements de la région Ile-de-France, le taux de succès aux écrits atteint à peine 19 %. Sur 846 candidats, à peine 160 ont été admissibles. Il leur restait encore à affronter l'épreuve pratique !

Test d'admission à l'examen VTC : tous recalés ou presque



Double écrémage. Selon Yves Weisselberger, le patron de la FFTPR, l'organisation qui fédère les plateformes de VTC, un postulant sur deux sera encore recalé à cette épreuve comportant des questions, par exemple, sur l'histoire des monuments de Paris... et tout de même un peu de conduite. Au final, une poignée d'impétrants réchappent de cette broyeuse. On est très loin du millier de chauffeurs dont le secteur a besoin chaque mois.

Et pour cause, l'examen est organisé par les chambres des métiers, où les chauffeurs de taxi – donc les concurrents – sont très puissants. Le lobby des taxis en a obtenu le contrôle en multipliant blocages de routes et pressions pendant l'élaboration de cette loi Grandguillaume, en 2016. François Hollande avait pris le parti de réglementer la profession de VTC. En fait, une façon déguisée et très efficace de protéger la rente des taxis. [Dans le même temps, ces derniers, stimulés par la concurrence, ont repris du poil de la bête.](#)

Rêves envolés. Mais le résultat est là : les tests laissent sur le carreau de nombreux jeunes peu qualifiés qui rêvaient de sortir du chômage et de créer leur activité. Et à qui Emmanuel Macron avait promis un avenir. Répétant qu'il était parfois « plus facile pour un jeune des banlieues de trouver un client plutôt qu'un job », le ministre de l'Economie devenu Président jurait de tout faire pour faciliter leur insertion professionnelle.

Las, la promesse s'est envolée. Pire... Le Président a laissé les barrières à l'entrée se renforcer. Des bataillons de conducteurs vont aller s'inscrire à Pôle emploi. Certains chauffeurs peuvent, certes, obtenir une équivalence, mais là aussi, ça coince : les préfetures accumulent des milliers de dossiers en retard... À la veille du Nouvel an, journée où les Uber, Chauffeur privé et autres VTC, font leur plus gros chiffre d'affaires, la douche sera glaciale !

Pincettes et tenailles. La situation est d'autant plus incompréhensible que, dans le même temps, le gouvernement prend des pincettes sur la sélection à l'université, préférant parler « d'attendus prérequis », instaurant pour ceux qui échoueraient des formations aux allures de sessions de rattrapage, etc. « On ne veut pas froisser l'Unef, syndicat qui représente 5 000 étudiants, mais on fait peu cas des gamins des cités. Il y a deux poids, deux mesures », soupire un connaisseur du dossier.

Chez les VTC, la colère monte. Plusieurs manifestations de protestation organisées par de petites structures assez énervées, comme Capa-VTC, ont eu lieu. [Élisabeth Borne, la ministre des Transports en a d'ailleurs fait les frais aux Assises de la mobilité, vendredi dernier.](#) Le secteur est en train de se structurer. [Des sections syndicales se créent, notamment soutenues par la CFDT.](#) Laurent Berger, le secrétaire général, a bien conscience des enjeux de la filière.

La ministre a prévu de rassembler tous les acteurs du secteur le 8 décembre. Nombre d'entre eux sont tentés de boycotter cette réunion au vu de la maigreur des solutions proposées. « La ministre veut bien discuter de la course minimale, de l'encadrement du temps de travail. Elle veut faire un point d'étape sur la transition, de se montrer tolérante sur les délais », explique Fabian Tosolini, chargé du dossier à la CFDT. Mais pas d'adoucir l'examen : elle préfère déjà promouvoir des reconversions.

Dans un communiqué daté du 16 novembre mais passé inaperçu, Élisabeth Borne a prévu une solution de repli pour les recalés : devenir transporteur routier. Il y aurait 22 000 postes salariés à pourvoir en France. Loin de la publicité pour l'esprit d'entreprise si cher au Président ! Et quand on connaît l'état de la filière transport, [laminée par la crise en 2014](#), en proie à [la concurrence des travailleurs détachés](#), cela ressemble à une provocation.

VTC: le questionnaire délirant imposé aux nouveaux chauffeurs /

<http://www.lopinion.fr/edition/economie/vtc-questionnaire-delirant-impose-aux-nouveaux-chauffeurs-138993>

Yves Weisselberger, fondateur de la plateforme de VTC Snapcar et Président de la FFTPR, l'alliance des entreprises du secteur : « Avec les VTC, on assiste au premier grand plan social du quinquennat Macron » / <http://www.lopinion.fr/edition/economie/yves-weisselberger-fftpr-vtc-on-assiste-premier-grand-plan-social-138995>

Emmanuelle Ducros et Fanny Guinochet

9 Les hôpitaux de Paris lancent une restructuration d'urgence



Le déficit va brusquement s'aggraver en 2017, faute de croissance de l'activité. La direction de l'AP-HP compte réduire les effectifs dès 2018.

Dans le secteur privé, on pourrait parler d'un « profit warning ». L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris vient de lancer une sorte d'avertissement sur résultats, via un courrier de la direction adressé au personnel ce jeudi. Dans cette missive à laquelle « Les Echos » ont eu accès, il est fait état d'une brusque dégradation du déficit prévisionnel en 2017, et de la nécessité de restructurer l'entreprise au cours des cinq prochaines années afin de pouvoir continuer à investir. Avec pour objectif le retour à l'équilibre en 2022.

Une activité qui ne croît pas en valeur

Selon le projet de budget 2018, révélé par l'AFP, le déficit 2017 devrait s'élever à 174 millions d'euros pour le budget principal, à comparer aux 43 millions de 2016. Il se réduisait pourtant avec constance depuis quelques années. Mais 2017 est une année « atypique », souligne la direction dans son courrier, avec une progression de l'activité nulle en valeur, contre plus de 2 % ces dernières années. Les volumes de soin ont certes augmenté, mais les tarifs réglementés baissent.

En réalité, trois phénomènes exceptionnels se conjuguent. D'abord, un changement de règles comptables de provisionnement, avec un impact de 40 millions d'euros. Ensuite, une baisse des crédits pour les missions d'intérêt général, ce qui va grever de 15 millions d'euros les ressources, sur une enveloppe de 1,2 milliard. Enfin, la mollesse de l'activité hospitalière elle-même. Des lits ont dû être fermés notamment à Saint-Louis et à Bichat pour lutter contre des bactéries résistantes ; des chefs de service sont partis ; des patients ont dû être transférés au privé en raison d'un manque de lits d'aval ; on a traité moins d'affections sévères...

Face à ce trou d'air, la direction a prévu un plan de restructuration sur cinq ans. La masse salariale, [qui progressait encore de 2,2 % par an en 2014](#), et qui devrait être contenue à +1 % en 2017, devra voir sa hausse annuelle contenue à 0,65 % sur cinq ans. Dans son projet de budget, cela revient à trouver des économies équivalentes à 180 emplois équivalents temps plein en 2018 parmi le personnel non médical. « *Ce n'est pas une trajectoire de suppression d'effectifs, il faut traduire cela en millions d'euros* », souligne Catherine Sueur, directrice générale adjointe : la progression de la masse salariale devra être divisée par deux en 2018 par rapport à cette année, à 31 millions d'euros supplémentaires.

Dans un communiqué, la CGT parle de « la suppression de 1.200 postes » d'ici à 2022. Un chiffre que Catherine Sueur dément : « *Nous avons d'autres leviers d'action que les suppressions d'emplois, comme de limiter les heures supplémentaires ou le recours à l'intérim, grâce à une meilleure organisation des plannings* », explique-t-elle. [Le décalage d'un an décidé par le gouvernement de la revalorisation des grilles salariales](#) (l'accord dit PPCR) va permettre d'économiser plusieurs millions d'euros. Il y aura des départs à la retraite non-remplacés.

En tout état de cause, il faudra « *toucher le moins possible au lit du malade* », autrement dit aux infirmiers, et « *travailler sur les fonctions support* ». Dans son courrier aux salariés, la direction explique qu'elle va faire le point sur les effectifs dans chacun des 650 services médicaux, pour « *redéployer le cas échéant des moyens vers les services qui feront apparaître des effectifs insuffisants* ».

LE PARISIEN – 01/12/2017

10 Activités de Lafarge en Syrie : l'ex-PDG convoqué mercredi



Bruno Lafont a dirigé Lafarge entre 2007 et 2015

Bruno Lafont sera entendu le 6 décembre dans l'enquête sur le financement de Daech en Syrie.

L'enquête sur les liens troubles entre Lafarge et Daech s'accélère. Après la [perquisition le 14 novembre](#) au siège de l'entreprise à Paris et la [mise en garde à vue mercredi de trois cadres](#), l'ex-patron, entre 2007 et 2015, du géant mondial du ciment, Bruno Lafont, est, selon nos informations, convoqué à son tour le 6 décembre. Il pourrait être placé en garde à vue avant d'être présenté aux juges Charlotte Bilger et Renaud Van Ruymbeke.

L'enquête, [ouverte à la suite notamment d'une plainte de Bercy](#) pour financement d'entreprise terroriste et mise en danger de la vie d'autrui, cherche à déterminer si le cimentier a, en 2013 et 2014, [versé de l'argent, via des intermédiaires, à des groupes djihadistes, dont Daech](#), pour protéger son usine de Jalabiya, dans le nord de la Syrie. L'entreprise est aussi soupçonnée d'avoir acheté du pétrole à des factions armées pour continuer à faire fonctionner ses installations, quand Total et d'autres multinationales quittaient la zone de conflit.

Jusqu'à 20 000 \$ par mois pour Daech

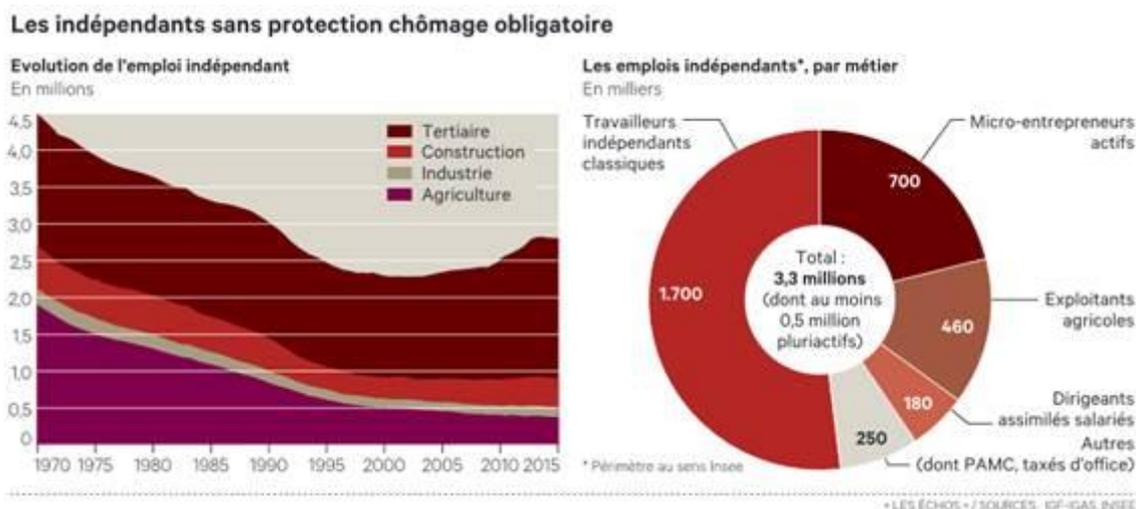
Enfin, l'enquête menée par le Service national de douane judiciaire (SNDJ) devra dire si Lafarge, qui a fusionné en 2015 avec le suisse Holcim, a mis en péril la vie de ses employés syriens. Les seuls à être restés sur place dans une région contrôlée par le groupe Etat islamique. Dès l'été 2012, la direction de la filiale avait quitté la Syrie avant d'exfiltrer ses expatriés. Daech avait finalement pris le contrôle du site en septembre 2014. Parmi les cadres entendus jeudi dans les locaux du SNDJ figurent les deux directeurs de l'usine de 2008 à 2014, Bruno Pescheux et Frédéric Jolibois.

Début 2017, des membres de l'état-major de Lafarge avaient déjà été entendus par les enquêteurs, notamment Bruno Lafont, Eric Olsen, l'ex-DRH du groupe et le directeur de la sécurité à Paris, Jean-Claude Veillard. Au terme de ces auditions, le SNDJ a rendu un rapport accablant. Dévoilé par l'AFP, il accuse la direction d'avoir « validé » le versement d'argent aux djihadistes « en produisant de fausses pièces comptables ». Des fonds qui se montaient pour Daech jusqu'à 20 000 \$ (16 800 €) par mois.

A la suite d'une enquête interne, la nouvelle direction de LafargeHolcim avait reproché en avril 2017 « aux responsables des opérations en Syrie d'avoir méconnu les conséquences de leurs actes au niveau légal et en matière de réputation ». Quelques jours plus tard, Bruno Lafont, qui avait touché 5,9 M€ à son départ de la direction en 2015, était poussé vers la sortie et contraint de renoncer à son siège d'administrateur de LafargeHolcim.

Marc Lomazzi avec Jean-Michel Décugis

11 Assurance-chômage pour les indépendants : vers un dispositif très encadré



Le gouvernement réfléchit à une indemnisation forfaitaire de 700 à 800 euros par mois sur une durée de 6 mois à un an. Elle serait réservée aux seuls entrepreneurs qui font faillite.

C'est peut-être [l'une des promesses de campagne](#) du candidat Macron la plus difficile à concrétiser : accorder une indemnisation aux travailleurs indépendants en cas de perte d'activité. La philosophie est claire : il faut que la protection sociale soit plus fondée sur l'individu que sur son statut. En creux, il s'agit de promouvoir l'entrepreneuriat en permettant à une partie des actifs, tentés par la création d'entreprise, de se lancer dans l'aventure avec davantage de sécurité en cas d'échec.

Prudence du gouvernement

La population potentiellement concernée est très large puisque l'ensemble des travailleurs indépendants (micro-entrepreneurs, travailleurs indépendants classiques, dirigeants assimilés salariés et exploitants agricoles) représentent plus de 3 millions de personnes. Le dispositif est donc potentiellement très coûteux.

Pour cette raison, le gouvernement se veut prudent. Selon nos informations, il privilégie en l'état actuel des choses, un schéma très encadré qui recoupe d'ailleurs un des scénarios du rapport des Inspections générales des affaires sociales et des finances (IGAS et IGF), non encore divulgué et dont « Les Echos » ont obtenu une copie.

Filet de sécurité

L'une des options privilégiée, mais non encore arrêtée, serait de proposer une allocation forfaitaire dont le montant pourrait atteindre les 700 à 800 euros mensuels. Comme le fait remarquer le rapport IGAS-IGF, « l'indemnisation devra en tout état de cause être fixée à un niveau supérieur aux droits du RSA que le travailleur serait susceptible de percevoir ». Quant à la durée, elle serait de 6 mois à un an seulement.

Ce choix de l'indemnisation forfaitaire, plutôt qu'une indemnisation contributive, découle de plusieurs facteurs : la difficulté de connaître les revenus des travailleurs indépendants sur une base infra-annuelle, la forte volatilité de ces revenus, ainsi que la difficulté à définir l'assiette de contribution (fiscales ou sociales) sujette à des stratégies d'optimisation (statue des dividendes par exemple), comme le pointe le rapport de l'administration. Le choix dans ce cas est bien d'offrir un filet de sécurité et non un revenu de remplacement, ce qui est le cas pour les salariés.

Fait générateur restrictif

Seuls seraient concernés les travailleurs indépendants qui exercent à titre exclusif (ce qui exclut tous les micro-entrepreneurs qui sont aussi retraités ou salariés et dont le risque de perte d'activité est moins dommageable). Quant au fait générateur, il devrait être involontaire (sur le modèle de la perte d'emploi pour le salarié) afin d' [éviter tout effet d'optimisation qui reviendrait à créer un nouveau statut d'intermittence](#) .

Pour l'heure, c'est la liquidation judiciaire qui semble tenir la corde. Ce qui permettrait de limiter à 50.000 ou 60.000 personnes environ le nombre de bénéficiaires par an. Avec une durée d'activité préalable « *qui devrait être d'au minimum d'un an, voire de deux ans, afin de prévenir de cas de faillite organisée* », précise le rapport IGAS-IGF.

Plates-formes numériques

Mis bout à bout, l'ensemble de ces paramètres conduit à un coût budgétaire qui ne devrait pas dépasser les 250 millions d'euros par an. Financés par une cotisation ou par l'impôt ? Le débat n'est pas tranché. De même que le sort particulier des [travailleurs indépendants des plates-formes](#) .

Plusieurs personnes au sein du gouvernement plaident pour un régime qui leur serait spécifique, avec des cotisations appliquées aux plates-formes numériques et gérées par un tiers indépendant. Ces cotisations pourraient couvrir d'autres risques que la perte d'activité, comme les accidents du travail (très nombreux dans le secteur des transports et de la livraison) ou encore la formation professionnelle.

Marie BELLAN

L'OPINION – 01/12/2017

12 Réforme des retraites: le régime en points tient la corde



Jean-Paul Delevoye, Haut Commissaire aux retraites

[Les comptes notionnels, efficaces financièrement mais très complexes, semblent en passe d'être écartés](#)

Le Haut Commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, chargé de mettre en œuvre l'une des principales réformes sociales du programme Macron, a commencé son travail de consultation mi-novembre. Il devrait, selon nos informations, présenter sa feuille de route en mars 2018 et le projet de loi sur les retraites en mai 2019.

C'est l'une des réformes sociales les plus emblématiques de quinquennat et un des [plus explosives aussi](#). Jean-Paul Delevoye, ancien ministre et désormais [Haut Commissaire aux retraites](#) auprès de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, défriche pour l'heure le terrain. Il reçoit à tout-va, consulte les partenaires sociaux mais aussi des patrons de caisses de retraite. En fin politique, il sait écouter sans trop dévoiler les intentions du gouvernement. Même s'il souffle le chaud et le froid, des premières tendances semblent se dégager.

Le calendrier d'abord, sur lequel le gouvernement est jusqu'alors resté très flou. Rien ne presse puisqu'Emmanuel Macron a promis une réforme sur la durée du quinquennat, avec une mise en application au début du prochain quinquennat. Un temps évoquée pour 2018, la présentation de la loi-cadre qui doit fixer les choses [serait plutôt reportée à 2019](#), pour tenir compte du calendrier syndical très chargé, avec les congrès de FO en avril, celui de la CFDT en juin et surtout les élections professionnelles dans la fonction publique en décembre 2018. Le Haut-commissaire [veut se donner du temps](#). « C'est un travail colossal et il ne tient pas à le mener à marche forcée », selon Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, secrétaire général de la Confédération des PME.

Un projet de loi en 2019. Selon nos informations, les concertations devraient se poursuivre jusqu'en janvier 2018, Jean-Paul Delevoye annonçant sa feuille de route en mars. De nouvelles concertations des acteurs sociaux se tiendront ensuite jusqu'au projet de loi, qui devrait être annoncé au printemps 2019, certainement après les élections européennes. La phase législative devrait se tenir de l'automne 2019 au printemps 2020, débouchant sur l'adoption de la loi. Rien n'est encore vraiment tranché et c'est l'Élysée qui aura le dernier mot sur le calendrier définitif.

Sur le contenu de la réforme, la seule certitude à ce stade reste le principe fixé par Emmanuel Macron : un euro cotisé doit donner les mêmes droits à la retraite à tous, quel que soit le statut professionnel. Comme il a évoqué la Suède, le nouveau régime universel de retraite pourrait se présenter sous forme de « comptes notionnels », qui fait varier le montant des pensions en fonction de l'espérance de vie de chaque génération. La barque semble cependant pencher vers un régime en points, déjà bien connu en France, puisque le régime complémentaire des salariés, l'Agirc-Arrco, fonctionne déjà sous ce mode.

« Le système notionnel à la suédoise, personne n'y comprend rien. Intuitivement cela ne veut rien dire et ça ne parle pas aux gens », dit Frédéric Sève, secrétaire national en charge des retraites à la CFDT. Un choix qui paraît donc compromis, quand on sait qu'Emmanuel Macron veut non seulement simplifier le système des retraites, mais aussi le rendre bien plus lisible pour les Français. « Avec la crise de 2008, les régimes notionnels ont également montré leurs limites en Suède », complète Jean-Eudes du Mesnil du Buisson.

Surtout, « avec les comptes notionnels, le pilotage est automatique et arithmétique. Nous n'en voulons pas, c'est une ligne rouge à ne pas franchir. Pour nous, il est important que les partenaires sociaux continuent à piloter les retraites », explique Philippe Louis, le président confédéral de la CFTC. Un sentiment largement partagé par les autres organisations syndicales.

[Mireille Weinberg](#)

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 01/12/2017

13 Philippe en Nouvelle-Calédonie pour dégager la route vers le référendum



Le Premier ministre Edouard Philippe avec le comité des signataires de l'accord de Nouméa le 2 novembre à Matignon.

Le Premier ministre entame ce samedi une visite de plusieurs jours dans l'archipel. Un déplacement crucial à moins d'un an du référendum sur l'indépendance.

C'est la première fois qu'Edouard Philippe va fouler le sol de la Nouvelle-Calédonie. Et pourtant, le Premier ministre arrive ce samedi sur l'archipel avec le crédit d'avoir, début novembre à Matignon, permis une avancée cruciale dans la préparation du référendum d'autodétermination qui doit avoir lieu - la date exacte n'est pas encore calée - avant fin novembre 2018.

Négociations

Le chef du gouvernement a, le 2 novembre, pris toute sa part aux dix heures de négociation à Matignon lors du dernier comité des signataires (issu de l'accord de Nouméa de 1998) entre indépendantistes et non indépendantistes qui ont abouti à un accord politique sur une question majeure : celle du corps électoral qui pourra se prononcer. Près de 11.000 natifs de l'archipel (7.000 de statut civil coutumier (Kanaks) et 4.000 de statut civil de droit commun) ont ainsi été inscrits sur la liste électorale déjà existante.

C'est « *le point de départ* » pour une consultation « *loyale et incontestable* », avait alors souligné Edouard Philippe, quand la priorité, pour l'exécutif, est que ce scrutin, malgré [un contexte politique, social et territorial complexe et éruptif](#), se déroule correctement et n'ouvre pas la porte à un retour des violences.

Souci d'équilibre

L'objectif de la visite d'Edouard Philippe est d'accompagner et poursuivre les travaux de préparation du référendum menés par le groupe de travail missionné pour ce faire lors du dernier comité des signataires. Signe de l'importance de ce dossier pour Matignon, Edouard Philippe - qui reste sur le « caillou » jusqu'au 5 décembre inclus - a tenu à se rendre dans les trois provinces de l'archipel. Avec, à la clef, des étapes institutionnelles, économiques et sociales - et, entre autres, [le passage obligé autour du nickel](#) ou encore la visite de l'usine métallurgique KNS de Vavouto, dispositif clef du rééquilibrage économique inscrit dans l'accord de Nouméa.

Etapas symboliques

Mais il y aura aussi des séquences très symboliques, s'inscrivant dans les pas et l'esprit de ses prédécesseurs à Matignon - Michel Rocard et Lionel Jospin - signataires des accords de Matignon et de Nouméa à l'origine du référendum puisque Edouard Philippe se recueillera sur les tombes de Jacques Lafleur et de Jean-Marie Tjibaou. Il a prévu également de rendre hommage à Kalépo Watebe, tirailleur kanak mort au front en 1918. Bref, un programme qui illustre la volonté de Matignon de mettre en avant le souci d'un équilibre social, politique et territorial pour l'archipel.

Le délicat après-référendum

Emmanuel Macron avait dit souhaiter, durant la campagne présidentielle, que la Nouvelle-Calédonie demeure « *dans la communauté nationale* ». Selon les observateurs, cela devrait être le cas. Mais cela pourrait provoquer la colère de certains indépendantistes. D'où le soin que veut mettre le Premier ministre à la préparation du scrutin et surtout de l'après, « *quelle que soit l'issue, veut souligner Matignon. La question de l'après-consultation est cruciale et l'enjeu est de construire un environnement qui permettra, ensuite, de continuer à bâtir un avenir commun, sur les acquis des trente dernières années.* »

La Nouvelle-Calédonie cherche un second souffle économique : <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/030958369448-la-nouvelle-caledonie-cherche-un-second-souffle-economique-2134616.php>

Isabelle Ficek

LE MONDE – 01/12/2017

14 A l'Assemblée nationale, le renouvellement de juin a déclenché un plan social massif



Selon un document obtenu par « Le Monde », 1 405 collaborateurs parlementaires ont été licenciés. D'autres ont vu leur contrat s'achever avant la fin de leur période d'essai

Le renouvellement de l'Assemblée nationale en juin a provoqué un autre jeu de chaises musicales au Palais-Bourbon. Un plan social massif mais silencieux. Selon un document que s'est procuré *Le Monde*, 1 405 collaborateurs parlementaires ont été licenciés « *pour fin de mandat* » après les élections législatives. Une opération qui a coûté près de 36 millions d'euros, selon ce même document produit par la questure de l'institution.

L'ampleur de ces licenciements a même conduit à puiser dans les réserves financières du Palais-Bourbon. Le budget pour 2017 n'anticipait qu'un renouvellement à 50 % des députés et donc des effectifs de collaborateurs. La vague de « dédagisme » et la victoire de La République en marche (LRM) sont passées par là. Finalement, 72 % des sièges ont changé de propriétaire, alourdissant d'autant la vague de fin de contrat.

Selon ce même document, parmi les 1 850 assistants aujourd'hui en fonctions, 172 sont d'anciens collaborateurs qui ont été réembauchés. Des chiffres à prendre avec précaution, précise le document, car les équipes parlementaires ne sont pas encore totalement constituées. Ces dernières semaines, de nombreux assistants ont vu leur contrat s'achever avant la fin de leur période d'essai. « *Ça valse énormément en ce moment* », confirme la collaboratrice d'un député LRM.

« Dans quinze jours, tu pourras t'inscrire à Pôle emploi »

Si ces séparations se font parfois à l'initiative de l'employé, ou d'un commun accord, d'autres sont plus mal vécues, comme le racontent plusieurs anciens membres d'équipes parlementaires, certains préférant garder l'anonymat.

Le 27 octobre, Thierry Michels, député (LRM) du Bas-Rhin, a ainsi écarté deux de ses employés en circonscription. Une annonce brutale et sans préavis, expliquent ces derniers. « *Un matin, à mon arrivée, il m'a dit qu'il mettait fin à mon contrat de travail, m'a demandé de lui remettre mes clés, mon téléphone et mon ordinateur et c'est tout* », assure Philippe Schneider. Il dit d'autant moins comprendre que « *trois jours avant [le député lui] avait signé une procuration bancaire* ».

Vingt minutes plus tard, sa collègue – qui ne souhaite pas donner son nom – arrivait à son tour à la permanence parlementaire. « *J'avais apporté des petits croissants car je savais que le député avait eu une semaine difficile à Paris* », raconte-t-elle. La conversation prend la même tournure. « *Il m'a dit : "Tu vas recevoir une lettre recommandée, il y a un mois de préavis. Dans quinze jours tu pourras t'inscrire à Pôle emploi".* »

« *J'ai passé des messages avant de mettre fin à leur contrat* », assure Thierry Michels, qui rappelle que « *c'est l'objet même d'une période d'essai de vérifier s'il y a des inadéquations* ». Lui invoque des missions qui n'étaient pas remplies, des problèmes d'organisation, un manque d'autonomie de ses salariés. « *C'est ce que j'attendais de personnes qui ont un statut de cadre* », précise-t-il encore.

Comme beaucoup de ses collègues, M. Michels avait décidé de recruter des militants qui avaient fait les campagnes présidentielle et législatives auprès de lui. « *Un bon militant ne fait pas forcément un bon collaborateur. C'est un métier où l'on doit être capable de tout faire, on a dix casquettes, surtout au début* », indique Mickaël Levy, secrétaire général du SNCP-FO, principal syndicat des collaborateurs parlementaires.

« On prend des gens, on les presse et on les jette »

Depuis début juillet, une quinzaine d'anciens salariés se sont tournés vers lui après une fin de période d'essai. Mais le nombre de contrats rompus est plus important. « *Nous devrions avoir des chiffres courant décembre pour évaluer l'ampleur de la vague* », poursuit le syndicaliste, qui rappelle que ces ruptures sont légales quoique parfois mal vécues sur la forme.

« *J'ai signé un contrat à durée indéterminée [CDI] mais j'ai été traité comme un intérimaire* », relate ainsi un collaborateur parisien qui a vu son contrat s'achever à la fin octobre. « *Je n'ai pas eu un merci pour le travail accompli*, poursuit-il. *Cela me donne le sentiment que l'on prend des gens, on les presse et on les jette.* »

« *Les annonces peuvent être brutales pour quelqu'un qui a parfois changé de vie pour choisir ce métier* », note M. Levy. Avec leur élection, certains députés découvrent ainsi, outre la fabrique de la loi, le métier d'employeur, à la tête d'équipes de souvent trois ou quatre personnes.

« *Tous les députés ne sont pas forcément d'excellents managers. Gérer un cabinet parlementaire et des collaborateurs, ça s'apprend* », observe M. Levy. « *En entreprise, il y a un service du personnel, on n'est pas tout seul pour gérer les recrutements* », observe aussi le député Thierry Michels.

« *Il faudrait des formations obligatoires en début de mandat* », observe de son côté Marianne Darmon, coprésidente du Cercle des collaborateurs et attachés parlementaires de l'Assemblée nationale. Les représentants de collaborateurs demandent en outre depuis des années une amélioration réglementaire de leur statut afin de davantage protéger ces salariés au destin lié à la vie politique de leur patron.

Par [Manon Rescan](#)

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 01/12/2017

15 Déficit : le bras de fer entre Paris et Bruxelles



INFOGRAPHIE - La France négocie avec la Commission certaines modalités du budget 2017, afin de respecter sa promesse de ramener le déficit public sous les 3 % du PIB. La partie est loin d'être gagnée.

Pour un rendez-vous avec Mariana Kotzeva, Bruno Le Maire donnerait beaucoup. Cette docteur en statistique et économétrie bulgare est depuis le début de l'année la directrice par intérim d'Eurostat, l'agence de statistique de l'Union européenne. L'enjeu n'est pas mince tant le succès de l'exécution du budget 2017, qui relève depuis mai des choix dictés par Emmanuel Macron, repose entre ses mains.



Sur le papier, la France entend en effet afficher enfin un déficit public dans les clous de Bruxelles, à 2,9 % du PIB, et donc juste en **dessous de la barre des 3%**. Une première depuis plus de 15 ans qui permettrait à Paris de sortir de l'infamante procédure pour déficit excessif et de retrouver toute sa crédibilité afin de pouvoir défendre, tambour battant, les réformes européennes voulues par le président Macron.

Sauf que ce beau scénario reste suspendu au verdict d'Eurostat qui examine, en ce moment, la validité du traitement comptable par la France de deux dossiers: le **sauvetage financier d'Areva** et le **remboursement de la taxe sur les dividendes**, retoquée en octobre par le conseil constitutionnel. Et si Eurostat invalide les positions françaises, le déficit tricolore augmentera mécaniquement de 0,3 point et restera, encore une fois, au-dessus de la barre des 3% du PIB.

D'ici la décision attendue pour la mi-mars, les équipes de Bercy se démènent pour éviter cette catastrophe. Chacun tente de sensibiliser ses interlocuteurs de la Commission à l'immense risque que court la France et, derrière elle, l'Europe si un choix comptable venait casser l'élan politique du président Macron. Les technos de Bercy conversent ainsi quasi quotidiennement avec la direction générale des affaires économiques et financières, le service de la Commission responsable de la politique européenne en matière de finances publiques.

De son côté, Bruno Le Maire essaie, sans grand succès pour l'heure, de s'assurer les bonnes grâces de Pierre Moscovici, le commissaire en charge de ces dossiers qui fut, subtilité de l'histoire, son antécédent au ministère des finances au moment de la création de la taxe sur les dividendes qui fait aujourd'hui débat.

Les anciens adversaires politiques, qui se croisent très régulièrement, n'ont pas encore noué de liens de confiance. Pierre Moscovici, qui régale Bruxelles des supposés différends entre Macron et Le Maire, a été furieux des déclarations de l'actuel locataire de Bercy qui dénonçait le «scandale d'État» que représente la taxe sur les dividendes et pointait «l'amateurisme» de ceux qui l'ont conçue.

Le commissaire européen a d'ailleurs durci son discours ces derniers mois. Après s'être déclaré début octobre très serein sur la [capacité française de sortir de la procédure pour déficit excessif](#), il a rectifié un mois plus tard le tir en précisant que «la marge de manœuvre est relativement faible». De son côté, Bruno Le Maire réaffirmait encore à l'Assemblée ce mercredi que «nous serons en dessous des 3% de déficit public en 2017».

Nouvelle jurisprudence

L'Élysée s'active aussi pour défendre en coulisses la position française auprès de Pierre Moscovici - qu'Emmanuel Macron connaît bien pour avoir partagé avec lui, depuis son poste de secrétaire général adjoint de la présidence de la République, les deux premières années du quinquennat Hollande - mais surtout du vice-président de la Commission, le letton Valdis Dombrovskis. Et ce, en espérant que les messages véhiculés seront répercutés auprès de la direction d'Eurostat... «Dans le passé, il y a eu régulièrement des tentatives des États pour peser sur les décisions de l'agence statistique mais, en général, ça ne donne rien», juge François Écalte, ancien magistrat de la Cour des comptes.

Au quotidien, seuls les services de l'Insee discutent avec leurs homologues d'Eurostat. Eux aussi sont en ce moment très occupés par les deux dossiers en suspens. Et pour cause! Le premier concerne le sauvetage au début de l'année de l'ex-champion du nucléaire française, Areva, et plus précisément les 2,5 milliards d'euros injectés au capital du nouvel Areva baptisé NewCo.

Pour Bercy, cette opération est un investissement et ne doit pas être comptabilisée en perte. Une décision qui pourrait être fragilisée par un possible changement à venir de la jurisprudence d'Eurostat sur les interventions des États dans les entreprises. «Nous appliquons strictement les règles européennes et nous suivons la méthode appliquée par Eurostat et un changement de doctrine complet serait difficilement compréhensible», plaide l'entourage de Bruno Le Maire. «La substance de chaque cas est toujours examinée avec soin», rétorque-t-on chez Eurostat, où l'on nie pour l'heure vouloir changer de règle.

La question des 10 milliards d'euros

Le deuxième sujet est plus brûlant. La France souhaite étaler le remboursement des 10 milliards d'euros de la taxe sur les dividendes, déclarée inconstitutionnelle en octobre, entre 2017 et 2018. Cette imputation permettrait à Paris de ne pas augmenter son déficit en 2017: [les 5 milliards d'euros de remboursement étant compensés par la nouvelle surtaxe exceptionnelle créée en quelques jours début novembre par les services de Bercy](#). Une telle répartition répond à la logique comptable stipulant qu'une créance est imputée dans les comptes nationaux une fois qu'elle est validée par les services fiscaux.

Or la direction générale des finances publiques de (DGFIP), qui mène des opérations de vérifications auprès des entreprises bénéficiaires du remboursement, juge qu'elle aura traité la moitié des créances d'ici la fin de l'année. D'où la clé de répartition défendue par Bercy. Pour prendre sa décision, Eurostat va devoir s'assurer que les vérifications opérées par la DGFIP sont nécessaires et qu'il ne s'agit pas d'un habillage comptable qui aurait pour seul objectif de faciliter les objectifs politiques du gouvernement.

Si Eurostat opte finalement pour une lecture différente, le ratio déficit sur PIB du pays augmentera alors de plus de 0,2 point de PIB. Un désaccord sur la comptabilisation d'Areva pèserait, lui, 0,1 point de plus. Seul un exceptionnel afflux de recettes fiscales pourrait alors permettre à la France de compenser ces quelque 7,5 milliards d'euros de déficit supplémentaire et à Emmanuel Macron d'éviter un terrible désaveu. Les rentrées de TVA sont pour l'heure excellentes. Reste à connaître celles de l'impôt sur les sociétés dont le niveau sera communiqué mi-décembre...

Anne de Guigné

16 Trafic d'esclaves en Libye : que contient le plan humanitaire et sécuritaire de Macron ?



Emmanuel Macron s'exprimait en marge du sommet Union européenne - Union africaine qui se tenait à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Emmanuel Macron a dévoilé mercredi soir l'ambition de pays européens et africains de créer une « task force » permettant de démanteler les réseaux des passeurs et de trafiquants, sans renoncer à réguler les flux migratoires traversant le pays.

Le choc des images n'aura (peut-être) pas été vain. En marge du sommet Union européenne - Union africaine qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, Emmanuel Macron a annoncé une série de mesures mercredi soir qui doivent permettre de s'attaquer au trafic d'êtres humains en Libye.

Dix jours plus tôt, CNN révélait au monde abasourdi l'existence de ventes aux enchères d'hommes réduits aux rangs d'esclaves, dans une vidéo glaçante tournée près de Tripoli, la capitale libyenne.

Au sortir d'une réunion d'urgence qui a notamment réuni, à la demande de la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Tchad, le Niger, le Maroc, le Congo et la Libye, le chef de l'Etat a dessiné les piliers d'un plan d'action.

Une « task force » sur le terrain

Le premier d'entre eux concerne la sécurité et le renseignement. Il vise à « démanteler les réseaux » de passeurs et de trafiquants, « profondément liés », selon le président, aux échanges d'armes, de drogue et « aux mouvements terroristes qui opèrent dans toute la bande sahélo-sahélienne ». Une « task force opérationnelle » devrait ainsi associer « les services de police et d'intelligence » de « l'ensemble des gouvernements présents autour de la table ».

Selon nos informations, cette task force ne devrait pas être dotée d'un commandement. « Nous avons des échanges bilatéraux avec des pays africains pour contrôler les trafics, d'une manière structurée dans une task force », a précisé jeudi soir Emmanuel Macron lors d'une conférence de presse à Accra (Ghana).

Pour l'heure, l'envoi de troupes françaises n'est pas à l'ordre du jour. « Il appartient aux Etats africains d'opérer sur leur sol et de mener des opérations de police qui relèvent de leur souveraineté mais nous devons intensifier la coopération technique et en matière de renseignement », a encore détaillé le chef d'Etat. Et c'est l'Union africaine va coordonner ce travail entre pays. En revanche, l'opération militaire française Barkhane pourra contribuer si nécessaire « sur le sol tchadien, nigérien et malien, à certaines opérations car la lutte contre le trafic de personnes est intimement lié à la lutte contre les trafics de drogue et le terrorisme ».

Concernant les sanctions, une source proche de l'Elysée a évoqué des « actions au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU avec les sanctions habituelles: gel des avoirs et interdictions de voyager ». « Il va falloir mettre tout ça en oeuvre d'un point de vue opérationnel. C'est un très gros chantier », résume une source officielle.

Mettre fin aux « conditions inhumaines »

Jeudi, Moussa Faki Mahamat, le président de la Commission de l'Union africaine, a par ailleurs évoqué l'existence d'un camp, qualifié de « guêpier », duquel 3 800 migrants, regroupés dans des « conditions inhumaines », [devaient à tout prix « sortir le plus rapidement possible »](#). En tout, « de 400 000 à 700 000 migrants africains » se trouveraient actuellement en Libye, a-t-il rappelé.

L'autre grand pan du programme édicté mercredi ambitionne justement de réguler les flux migratoires qui traversent ce pays, en crise depuis six ans et la chute de Mouammar Kadhafi. L'idée, déjà évoquée fin août, [de distinguer sur le sol africain les réfugiés politiques des exilés économiques](#) reste privilégiée.

Un « centre de transit et de départ » à Tripoli

C'est notamment dans ce cadre que devrait intervenir le « centre de transit et de départ » de Tripoli dont la mise en place prochaine a été annoncée, mercredi, par le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés. L'Organisation internationale pour les migrations devrait recevoir, elle, un soutien logistique et financier accru « pour aider au retour des Africains qui le souhaitent vers leur pays d'origine », tandis qu'un plan de « communication volontariste à destination de la jeunesse » devrait tenter de « décourager ceux qui ont cédé aux sirènes des passeurs ».

Reste à savoir qui attribuera - ou non - le droit d'asile aux hommes et aux femmes sur le chemin de l'exil. Et qui les accueillera, parmi les états européens et africains, en cas de danger avéré dans leur pays d'origine.

Robin Korda

Vous souhaitant une bonne journée.

Cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

